



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DPE

Affaire suivie par :
Emile BRÉANT
Adjointe cheffe de DPE

Tél : 03 20 15 67 77
Mél : ce.dpe@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

La Rectrice de l'Académie de Lille

- Vu le décret n°90-426 du 22 mai 1990 et la note de service du 14 juin 1990 relatifs aux dispositions applicables aux Conseillers en Formation Continue,
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux Commissions Académiques Consultatives compétentes à l'égard des Conseillers en Formation Continue,
- Après consultation de la Commission Académique Consultative compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue réunie le 23 juin 2023,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude aux fonctions de Conseiller en Formation Continue, au titre de l'année scolaire 2023 / 2024, est arrêtée comme suit :

AIT MALEK El Mahjoub	Contractuel Education Nationale
BIDET Agathe	Professeure certifiée
BOUQUEUNIAUX Aurélie	Demandeur d'emploi
DAYNAC Grégory	Conseiller en Formation Continue
DELEPLANQUE Audrey	Salariée privée
DELEPOUVE VAUGRAND Géraldine	Salariée privée
DOCUPIL Isabelle	Salariée privée
GAUTIER CARLIER Valérie	Adjointe gestionnaire
GUMERY Thibault	Professeur de Lycée Professionnel
MATUSZEWSKI Myriam	Contractuelle Education Nationale
RIVIERE PARUCH Annabel	Professeure certifiée
RODEZ CAVORY Stéphanie	Contractuelle Education Nationale
SENAYA Elliott	Contractuel Education Nationale
VECCHIOLI Tony	PLP CPIF

ARTICLE 2

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés Conseillers en Formation Continue pendant l'année scolaire 2023 / 2024, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille et le Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 28 juin 2023


Valérie CABUILL